

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 18 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : MM. ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, BRAND Eric, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, GILLIER Claudette, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice

Etaient excusés : COHADE Mercedes et CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

* * *

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis a

Pris connaissance de la décision du Maire n° 2019-02 relative au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société INFRAROUTE pour la mise aux normes PMR des trottoirs de la route de Cornier. Le montant forfaitaire du marché est de 6 900 € HT.

Pris connaissance des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil par Monsieur le Maire concernant les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

1°) Décidé d'acquérir au prix de 1 euro les parcelles A n° 2035 et 2037 situées le long de la route de la Fouilleuse afin d'installer des Points d'Apport Volontaire pour les ordures ménagères.

2°) Décidé de mettre à disposition du SM3A les ouvrages rattachés aux digues du Foron en aval du Pont de Foron dans le cadre de la compétence GEMAPI et **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

3°) Décidé d'attribuer l'indemnité de Conseil au nouveau Receveur municipal au taux de 100 %.

4°) Décidé d'apporter la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour les prêts contractés par Haute Savoie Habitat auprès du Crédit Agricole des Savoie pour la construction de la MARPA et de 4 logements locatifs PLS dans le programme immobilier de la route de Cornier.

5°) Sollicité une subvention de 70 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

6°) Sollicité une subvention de 30 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône pour le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

7°) Approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation partielle de l'école élémentaire, d'un montant de 75 854,34 € HT.

8°) Autorisé Monsieur le Maire à signer le bail avec le nouveau locataire de l'appartement n°2 sis au 128 route de Cornier dans l'ancien presbytère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Fait à AMANCY le 19 novembre 2019

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET